

« les Roms vivant dans des campements ne souhaitent pas s'intégrer dans notre pays pour des raisons culturelles ou parce qu'ils sont entre les mains de réseaux versés dans la mendicité ou la prostitution. »

Manuel Valls - Ministre de l'intérieur

(Le Parisien du 14/03/13 et Le Figaro du 15/03/13)

**Non, citoyen Valls,
tu n'as pas le droit
de dire ça.**

La directive européenne numéro 2000/43CE du 29 juin 2000 interdit explicitement toute désignation par un qualificatif ethnique d'une population visée par des mesures administratives. La France a déjà été condamnée cinq fois par le Conseil de l'Europe pour violations manifestes des droits et de l'accès aux droits de la population Rom vivant sur son territoire.

Mais le ministre se pense au-dessus des lois et de la morale.

En pleine contradiction avec les engagements pris par le candidat Hollande, le gouvernement actuel poursuit la politique néfaste des gouvernements précédents.